

# Juncker promet d'agir contre l'évasion fiscale

• Le président de la Commission s'est exprimé pour la première fois sur les "Luxleaks". Il promet d'agir dans le domaine de l'harmonisation fiscale.

• La Belgique est le deuxième pays le plus taxé en Europe, d'après Eurostat.

• Même au niveau du capital, le taux d'imposition a augmenté.

## 22

### ETATS MEMBRES PRATIQUENT LE RULING FISCAL

Selon Jean-Claude Juncker, une grande majorité des vingt-huit Etats membres de l'Union permettent aux entreprises de savoir à l'avance le traitement fiscal qui leur sera réservé. Le Luxembourg et les Pays-Bas sont deux des pays qui offrent aux entreprises la possibilité de pratiquer l'"optimisation fiscale agressive".

## La Belgique, championne des taxes sur le travail

**L**e constat revient chaque année: la Belgique est l'un des pays où la charge fiscale est la plus lourde en Europe. En fait, d'après un rapport d'Eurostat, seul le Danemark présente une fiscalité plus importante au sein de l'Union européenne. Les recettes fiscales pèsent 45,4% du Produit intérieur brut de la Belgique, contre 48,1% pour le Danemark. La moyenne de l'Union européenne se situe à 39,4%. A noter que le poids fiscal en Belgique s'est accentué de plus d'un point (voir infographie) entre 2011 et 2012, l'année de référence du dernier rapport d'Eurostat.

Comme partout en Europe, le fisc belge se focalise sur trois grands types d'impositions: le travail, la consommation et le capital. En Belgique, comme dans la plupart des pays de l'Union, c'est la taxation sur le travail qui rapporte le plus aux caisses de l'Etat. Notre pays va ainsi y puiser la majorité de ces revenus fiscaux (près de 54%, là où la moyenne européenne est de 51%). Le fiscaliste Thierry Afschrift parle d'une fiscalité "cynique" et "déséquilibrée". "En Belgique, on a toujours raisonné au plus facile: on taxe lourdement ce qu'on connaît et ce qui se présente le plus massivement, à savoir les revenus du travail", explique-t-il.

Le rapport d'Eurostat est plus nuancé. D'après les spécialistes européens, le système fiscal belge aurait connu "une stabilité" depuis une quinzaine d'années, même si les contributions sociales et les taxes sur le capital "ont tendance à prendre de plus en plus d'importance" dans "le mix" fiscal de notre pays. Voici comment se présente la fiscalité en Belgique:

**1 Travail.** La Belgique est championne d'Europe à ce niveau (à égalité avec l'Italie) avec un taux d'imposition implicite de 42,8% sur le travail. Plus de la moitié des recettes du fisc belge proviennent de l'impôt sur les travailleurs. "Malgré des réformes notables, la Belgique impose toujours des taxes relativement lourdes sur le travail", explique sèchement le rapport d'Eurostat. A noter toutefois que le poids des recettes provenant de l'impôt sur le travail a tendance à diminuer ces dernières années dans l'enveloppe fiscale totale.

**2 Sociétés.** La Belgique présente l'un des plus hauts taux d'Europe sur l'impôt des sociétés (33,9%). Mais il y a des exceptions, certaines multinationales bénéficient ainsi des fameux intérêts

notionnels. *“On favorise les entreprises qui créent beaucoup de capitaux et pas celles qui créent du travail en Belgique”*, dénonce Thierry Afschrift.

**3** **Consommation.** Avec un taux de TVA moyen de 21 %, la Belgique se trouve juste au-dessus de la moyenne européenne (19,9 %) en ce qui concerne la taxe sur la consommation. Notre pays retire près d'un quart de ses recettes fiscales via ses taxes indirectes. D'autres pays comme le Luxembourg (taux implicite de 28 %) ou le Danemark (30 %) ont décidé de taxer plus massivement cette consommation, tandis que l'Espagne (14 %) ou la Grèce (16 %) ont revu ses taxes à la baisse.

**4** **Capital.** Contrairement à certaines idées reçues, la Belgique taxe assez lourdement le capital qui représente plus d'un cinquième du total de ses recettes fiscales. Depuis plusieurs années, les rentrées sur ce type d'imposition seraient à la hausse. Notre pays se place désormais à la cinquième place en matière de taux de taxation implicite sur le capital. Le relèvement des taxes sur le précompte mobilier, passés de 15 à 25 % sous le der-

nier gouvernement, aurait accentué cette tendance. La Belgique se classe aussi dans le “Top 3” européen des pays les plus taxatoires en matière de taxes foncières. En

fait, la situation est très diversifiée. Les droits d'enregistrement lors d'un achat d'un bien immobilier (12,5 % à Bruxelles et en Wallonie, 10 % en Flandre) sont, par exemple, parmi les plus élevés en Europe. Certains pays pratiquent ainsi des taux de 1 à 3 % lors de l'achat d'un bien. Mais à côté de cela, la Belgique est l'un des seuls pays du Vieux Continent à ne

pas taxer les plus-values (même s'il existe des exceptions). On l'a vu avec le scandale du “LuxLeaks” (voir ci-contre), il existe aussi sans doute toujours des capitaux belges bien cachés. *“Mais ils n'ont pas beaucoup d'avenir vu la transparence et la communication qui s'installent entre les Etats”*, estime Thierry Afschrift. D'après le fiscaliste, on pourrait difficilement taxer davantage le capital en Belgique. *“On le surestime souvent. Il n'y a pas tant d'argent que cela.”* Un avis que ne partage visiblement pas tout le monde en Belgique.

Raphaël Meulders

## Après en avoir abusé, Juncker veut revoir les règles

**A**près une semaine de “silenzio stampa”, Jean-Claude Juncker, a fini par s'exprimer sur les révélations des “Luxleaks”, qui ont jeté une ombre sur son mandat, à peine entamé, de président de la Commission européenne. Il a d'abord fait une apparition surprise au point presse de l'exécutif européen. Puis, l'après-midi, s'est rendu au Parlement européen – de son propre chef, même si sa présence y était vivement souhaitée – où se tenait un débat sur l'évasion fiscale.

A quelques heures d'intervalle, le Luxembourgeois a tenu le même discours. Non, *“je ne suis pas l'architecte”* du système de “ruling” (qui permet à des entreprises de négocier à l'avance des accords fiscaux très favorables, NdIR) du Grand-Duché, a assuré Jean-Claude Juncker. Oui *“je suis politiquement responsable”*, a reconnu celui qui fut Premier ministre du Luxembourg de 1995 à 2013 et ministre des Finances de 1989 à 2009. Ceux qui attendaient un acte de contrition en sont pour leurs frais: *“je ne m'excuse pas pour ce que j'ai pu faire pour mon pays”*, a déclaré M. Juncker, qui s'est défendu d'avoir jamais donné des instructions à l'administration fiscale grand-ducale. *“Il n'y a rien dans mon passé qui démontrerait que mon ambition était d'organiser l'évasion fiscale”*, a avancé le président de la Commission, soutenant que les (maigres) progrès que l'Union avait accomplis dans ce domaine l'avaient été sous présidence luxembourgeoise du Conseil.

Sa seconde ligne de défense est que *“tout ce qui a pu être fait correspond aux règles législatives nationales (du Grand-Duché) et aux règles internationales en la matière”*, a insisté M. Juncker. Tout en reconnaissant, que *“cela peut entraîner des situations d'imposition qui ne correspondent pas aux normes éthiques et morales généralement admises”*.

Ensuite, a défendu M. Juncker, s'il y a eu *“un exoès d'ingénierie fiscale”*, le Luxembourg ne doit pas être le seul pays montré du doigt. La précédente Commission a

ouvert des enquêtes sur les pratiques fiscales des Pays-Bas (et de l'Irlande), a rappelé Jean-Claude Juncker. Qui a également taclé le chef du groupe libéral Guy Verhofstadt, après que celui-ci lui a lancé *“qu'il aurait un problème”* si l'enquête de la Commission démontre que le “tax ruling” à la mode luxembourgeoise n'est pas conforme au droit européen. *“Si la Commission ouvre des enquêtes approfondies dans tous les Etats membres, c'est peut-être vous qui aurez un problème”*, a rétorqué M. Juncker à l'ancien Premier ministre belge.

### Le Parlement européen le presse d'agir

Tant face à la presse que devant les eurodéputés, Jean-Claude Juncker a rappelé qu'il n'était plus le Premier ministre du Luxembourg, défendant les intérêts du Grand-Duché, mais le président de la Commission. Il a répété qu'il n'entraverait en rien le travail de la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager, qui

mènera les enquêtes au Luxembourg. Il a aussi réaffirmé que sa Commission luttera *“contre l'évasion et la fraude fiscale”* et qu'il ne fallait pas *“douter de son ardeur”*. Car selon lui, la concurrence fiscale déloyale entre Etats membres est *“le résultat de la logique de l'harmonisation fiscale insuffisante en Europe”*.

Dans un premier temps, le commissaire en charge de la Fiscalité, Pierre Moscovici, planchera sur une proposition de directive sur l'échange automatique d'informations entre Etats membres, mais pas seulement, en matière de ruling, une idée qu'il compte défendre ce week-end au G20 de Brisbane. M. Juncker a également promis *“de tout faire pour que l'Eu-*

















*rope se dote d'une même assiette" d'impôt pour les sociétés –vieux serpent de mer européen.*

*A cette fin, il a réclamé la confiance pour la forme des eurodéputés qui, hormis la gauche radicale et les groupes eurosceptiques, ne semblaient guère déterminés à viser l'homme. Au contraire,*

*même. Le groupe PPE (la famille politique de M. Juncker) et les sociaux-démocrates l'ont assuré de leur appui. Les libéraux et les Verts ont joint leur voix au chœur de ceux qui réclament que la Commission Juncker agisse rapidement. Reste à voir si tous les Etats membres feront preuve de bonne volonté, dans un domaine où les décisions se prennent à l'unanimité.*

**Olivier le Bussy**

### Les recettes fiscales et taux d'imposition en Europe

	RECETTES FISCALES (en % du PIB)		LE TAUX D'IMPOSITION IMPLICITE * (en %)					
	2011	2012	TRAVAIL		CONSOMMATION		CAPITAL **	
			2011	2012	2011	2012	2011	2012
 Danemark	47,7	48,1	34,3	34,4	31,4	30,9	44,1	43,2
 BELGIQUE	44,2	45,4	42,9	42,8	21,0	21,1	30,4	35,5
 France	43,7	45,0	38,8	39,5	19,7	19,8	43,4	46,9
 Suède	44,4	44,2	38,9	38,6	27,3	26,5	28,7	30,6
 Italie	42,4	44,0	42,3	42,8	17,4	17,7	32,4	37,0
 Luxembourg	38,2	39,3	32,5	32,9	28,0	28,9	-	-
 Allemagne	38,5	39,1	37,3	37,8	20,0	19,8	21,0	22,2
 Pays-Bas	38,6	39,0	37,5	38,5	24,8	24,5	12,0	13,7
 Royaume-Uni	35,8	35,4	25,8	25,2	19,3	19,0	33,7	35,7
 Grèce	32,4	33,7	30,9	30,8	16,3	16,2	8,1	7,3
 Pologne	32,3	32,5	32,0	33,9	28,0	19,3	18,3	19,0
 Espagne	31,8	32,5	32,9	33,5	14,1	14,0	24,1	25,3
 Portugal	33,2	32,4	25,4	25,4	18,2	18,1	31,7	29,5
 Irlande	28,2	28,7	28,2	28,7	21,4	21,9	13,0	13,0
 Zone euro	39,5	40,4	37,7	38,5	19,3	19,3	-	-
 UE 28	38,8	39,4	35,8	36,1	19,9	19,9	-	-

\* Les taux d'imposition implicites expriment les recettes fiscales cumulées, en pourcentage de la base d'imposition potentielle pour chaque type d'activité économique

\*\* Les impôts sur le capital sont prélevés sur le capital et les revenus économiques perçus par les agents économiques sur des ressources domestiques ou étrangères (impôt des sociétés, impôt sur le revenu et cotisations sociales des travailleurs indépendants et impôt sur les plus-values, par exemple). Ils comprennent également les impôts sur la détention de capital, dont l'impôt sur le patrimoine, les impôts sur le capital, l'impôt foncier, les impôts sur l'utilisation d'actifs fixes, les licences professionnelles...

Source : Eurostat

IPM Graphics